

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Service Départemental Personnes Handicapées  
12542

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD**

**OBJET : Soutien en faveur de l'institut national supérieur d'enseignement artistique de Marseille et de la Méditerranée (INSESAMM) pour l'accueil et l'accompagnement d'étudiants sourds et malentendants à travers son programme PiSOURD.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'institut national supérieur d'enseignement artistique de Marseille et de la Méditerranée (INSESAMM) est un établissement public de coopération culturelle à caractère administratif.

Regroupant l'école supérieure d'art et de design et le conservatoire national à rayonnement régional, cet établissement a pour vocation de former de jeunes créateurs et son siège se situe à Marseille, 184, avenue de Luminy 13288 Marseille cedex 09. Il est dirigé par Monsieur Pierre OUDART.

Il dispense un enseignement supérieur sanctionné par des diplômes nationaux. L'entrée se fait par concours.

L'INSESAMM sollicite le soutien du Département à hauteur de 18 667 € au titre de ses compétences relatives au handicap dans le cadre de son programme PiSourd, s'adressant à des étudiants sourds et malentendants.

Désignée comme site pilote depuis 2005, l'école des beaux-arts de Marseille met en application des modalités spécifiques d'accompagnement et de formation au travers de ce programme, unique en France, qui reçoit déjà le soutien du Ministère de la Culture.

L'objectif est de permettre l'accès des étudiants sourds aux études de l'art et du design en passant par la construction de réflexions artistiques et linguistiques conduisant à une véritable mixité culturelle « sourde et entendante ». Cela ouvre ainsi le champ des perspectives ou métiers accessibles tels que commissaire d'exposition, enseignant, galeriste, illustrateur, architecte d'intérieur, ou encore designer.

Depuis le début du programme, les étudiants ont été accueillis à l'école des beaux-arts pour suivre des cursus allant de la licence au master. Cette année, une jeune doctorante, diplômée de l'école, sera également accompagnée. Toujours dans le cadre du programme PiSOURD, son projet de thèse fera l'objet d'une programmation de l'atelier recherche et création.

Cet accueil spécifique nécessite la mise en œuvre de dispositifs particuliers : recours à de l'interprétariat en langue des signes française (LSF), gestion du planning d'intervention des interprètes, accord de tiers temps aux concours et évaluations, prise en notes des cours et

conférences, accompagnement pédagogique par du personnel formé à la LSF, possibilité d'entretiens en remplacement d'épreuves écrites.

Parmi les solutions nouvelles visant à améliorer les pratiques engagées, l'équipe pédagogique souhaite se doter d'un équipement de sous-titrage en direct. Cette application permettrait aux étudiants sourds et malentendants une pleine participation à tous les échanges en dehors de ceux déjà pourvus d'interprétariat. De même, dans un même esprit d'ouverture et de mixité, l'école souhaite élargir l'accès aux cours de LSF à l'ensemble des étudiants.

Afin de permettre la poursuite et le développement de cette action en direction du public sourd, il est proposé d'apporter un premier soutien à l'INSESAMM à hauteur de 15 000 € en contribution des frais liés à l'interprétariat LSF ainsi qu'au tutorat, indispensables à l'adaptation et l'accessibilité de cet enseignement supérieur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL